



ACTUALITES

ENVIRONNEMENT

La loi Grenelle 2 adoptée

Cette loi est un texte d'application et de territorialisation du Grenelle Environnement et de la loi Grenelle 1. Par la déclinaison des objectifs entérinés dans le premier volet législatif il doit permettre de rendre effective et durable une mutation profonde des habitudes et du monde économique en général.

Il se décline avec la mise en œuvre de six chantiers majeurs :

- L'amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification
- Un changement essentiel dans le domaine du transport
- Réduire les consommations d'énergie et le contenu en carbone de la production
- Préservation de la biodiversité
- Risques, santé, déchets
- Mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique

Chacun de ces chantiers comprend des objectifs spécifiques comme par exemple le développement de véhicules électriques hybrides et rechargeables, la généralisation de l'affichage des performances énergie-carbone, le maintien de la France au premier rang européen des pays producteurs d'énergies renouvelables, la diminution de 15% des quantités de déchets destinées à l'enfouissement ou l'incinération,....

Autant de défis à relever qui vont nécessiter une mobilisation générale des acteurs publics et privés dans les mois et années à venir !

Pour en savoir plus : <http://www.legrenelle-environnement.fr/>

Un pôle de compétitivité EAU en Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et PACA

Le 11 mai dernier, dans la logique du Grenelle de l'Environnement, six nouveaux pôles de compétitivité directement concernés par les écotecnologies rejoignent le groupe des 71 pôles de compétitivité déjà labellisés par les pouvoirs publics à partir de 2005. Leur est alloué un budget de 1,5 milliard d'euros qui reçoivent par ailleurs des fonds émanant des entreprises, instituts de recherches qui y sont associés. Les collectivités locales sont impliquées fortement, elles aussi, dans ces financements.

En parallèle, le CIADT, le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire a disqualifié six pôles de compétitivité pour n'avoir pas accompli les objectifs fixés.

La région Midi-Pyrénées, avec les régions Languedoc-Roussillon et PACA, voient donc validé le projet de pôle de compétitivité EAU à vocation mondiale.

Cinq autres projets se voient également retenus :

- GESTION DES EAUX CONTINENTALES (Lorraine/Alsace) dans le domaine de la gestion du cycle de l'eau, en coordination avec le pôle EAU
- DREAM « Eaux et Milieux » (Centre) dans le domaine de la durabilité de la ressource en eau, en coordination avec le pôle EAU
- AVENIA (Aquitaine) dans le domaine de la gestion du sous-sol, stockage de l'énergie et géothermie profonde
- TEAM² (Nord-Pas de Calais) dans le domaine de la valorisation des déchets, des sites et sols pollués
- ENERGIVIE (Alsace) dans le domaine du bâtiment durable et de l'efficacité énergétique autour des bâtiments basse consommation et bâtiments à énergie positive

Tous représentent une réelle opportunité de développement des connaissances, des savoir-faire et des emplois dans nos territoires pour les années à venir.

Pour en savoir plus : www.datar.gouv.fr/fr/1/ciadt_206/11_mai_2958.html

Participez à l'opération collective 123 Environnement en Midi-Pyrénées !

Soyez parmi les 25 premières TPE-PME à intégrer l'opération collective.

L'objectif ? Vous accompagner pour réaliser un état des lieux environnemental selon le niveau 1 du référentiel AFNOR 123 Environnement.

Le niveau 1 vous permet d'identifier les principales exigences environnementales réglementaires, les impacts environnementaux de votre activité et de mettre en œuvre un plan d'actions prioritaires.

En participant à cette opération, vous bénéficiez :

- D'une formation collective de 2 journées,
- D'un accompagnement de plusieurs journées par un consultant spécialisé,
- D'un financement à hauteur de 70% par la Région et l'ADEME,
- D'une communication et d'une animation régionale.

Si vous êtes intéressées, contactez sans tarder le conseiller environnement de votre CCI.

Pour en savoir plus sur 123 Environnement et découvrir les entreprises déjà engagées : www.123environnement.fr

Contact CCI : Olivier ASPE - 05 63 22 26 18 - o.aspe@montauban.cci.fr

SECURITE

CHSCT : La CCI de l'Ariège accréditée par la CRAM Midi-Pyrénées

La CCI de l'Ariège a été accréditée, en avril 2010 par la CRAM Midi-Pyrénées, en tant qu'organisme de formation pour les membres du CHSCT.

La CCI est donc officiellement identifiée comme organisme habilité à dispenser la formation aux représentants du personnel et aux présidents des Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Cette formation concerne toutes les entreprises de plus de 50 salariés.

Tous les établissements peuvent bénéficier de cette accréditation en faisant appel aux services de la formatrice spécialisée de la CCI de l'Ariège qui peut intervenir partout en Midi-Pyrénées. Les formations seront proposées en coordination avec votre CCI locale.

Pour plus de renseignements : Roswitha Cousin-Vollmar 05 61 02 03 45 ou r.cousin@ariege.cci.fr

Nouveautés INRS téléchargeables sur www.inrs.fr

Dossiers web

- EPICEA, récits d'accidents graves
- Utilisation des CMR en France en 2005

Brève

- Cancers professionnels : des propositions pour l'action
- Nouvelle formation de formateurs sur l'amiante

Brochures

- Allergie respiratoire professionnelle au cobalt
- Tirs en masses chaudes à l'aide d'explosifs

QUALITE

Prix Régional de la Qualité 2010 : participez et valorisez vos performances

Le Prix Régional de la Qualité, organisé par l'Association Régionale Mouvement Français pour la Qualité Midi-Pyrénées (MFQ), a pour objectif de récompenser les meilleures pratiques en matière de management par la Qualité.

Pour y prendre part trois étapes à suivre :

- Constitution d'un dossier
- Evaluation gratuite sur site réalisée par des Experts selon les méthodes de l'EFQM
- Remise des Prix.

Pour consulter le dossier de candidature www.mfq-mipy.org/

ENVIRONNEMENT

Forum PISE 2010 : filière énergie

Organisation par l'IPAD et l'ESIGELEC de rencontre d'entreprises africaines et européennes intervenant dans les domaines de l'énergie.

8, 9 et 10 juin 2010 - Dakar

www.africa-europa.net

Rencontres : « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : regards croisés »

10 juin 2010 - 14h à 17h - Tribunal Administratif de Toulouse

Accès à cette rencontre gratuit sous réserve d'inscription préalable.

Programme et inscription :

www.toulouse.tribunal-administratif.fr/ta-caa/media/document/TA_TOULOUSE/programme-rencontre-jeudi-10-juin-2010.pdf

Journées techniques : stations d'épuration et énergie

Présentation de technologies innovantes en matière de traitement des eaux et de déchets.

10 et 11 juin 2010 - Toulouse

www.congres.insa-toulouse.fr/JTN2010/

Salon des Energies Renouvelables : 8^{ème} édition

16-18 juin 2010 - Paris

www.energie-ren.com/2010/

Forum ADEME des innovations

23 juin 2010 - Paris

www.forumademeinnovations.ademe.fr/events.php?IDManif=556

Formation : « Entreprises, maîtrisez vos consommations énergétiques »

Cette formation s'adresse aux correspondants des PME-PMI amenés à gérer les problématiques techniques et contractuelles liées au domaine de l'énergie. Elle s'adresse prioritairement aux entreprises de la métallurgie mais est ouverte à tout autre type d'entreprise. Elle comprend 2,5 jours de formation en salle et 1 jour sur site. Elle est co-organisée par la CCI de Toulouse et l'UIMM Midi-Pyrénées.

23, 24 et 25 juin – Toulouse

www.toulouse.cci.fr/site/reliantis

Pollutec Maroc – 2^{ème} édition

La première édition de ce salon en 2008 a regroupé 335 entreprises de 13 pays et plus de 7000 visiteurs sur 3 jours.

6 au 9 octobre 2010 - Foire Internationale à Casablanca (MAROC)

www.pollutec-maroc.com

Formation : « Interlocuteurs environnement des PME PMI »

Cette formation s'adresse à toute personne amenée à gérer dans l'entreprise les aspects environnementaux d'ordre réglementaire et pratique. La formation est modulable entre 3 et 5 jours et prévoit une demi-journée d'accompagnement personnalisée sur site.

Inscriptions avant le 4 octobre 2010

Contact : formation@albi.cci.fr

Pollutec Lyon 2010 – 24^{ème} édition

Salon mondial de référence pour les professionnels de l'Environnement.

30 novembre au 3 décembre 2010 - Eurexpo (Lyon)

www.pollutec.com

SECURITE

Programme de la semaine de la qualité de vie au travail 2010 en Midi-Pyrénées :

Forum Régional « Prévenir les TMS : osons l'innovation »

Témoignage d'entreprises, actions menées et résultats atteints.

22 juin 13h30 – CRCI (Blagnac)

www.qualitedevieautravail.org/regions/18-midi-pyrenees.html

Cinéma Débats autour du film "Mon travail, ma peine"

Documentaire réalisé par Oliver Dickinson en 2009. Témoignages sur la pénibilité physique du travail contemporain en France.

A 20h au Studio 7 à Auzielle (Haute-Garonne)

www.qualitedevieautravail.org/regions/18-midi-pyrenees.html

Colloque – débat « Pénibilité et usure au travail : comment prévenir ? »

Jeudi 24 juin 2010 - 10 h – Centre de formation consulaire - Montauban.

www.qualitedevieautravail.org/regions/18-midi-pyrenees.html

Conférence - débat « La mise en œuvre effective de la prévention des troubles musculo-squelettiques »

Jeudi 24 juin 2010 - 14 h – CCI de Castres Mazamet

www.qualitedevieautravail.org/regions/18-midi-pyrenees.html

DEVELOPPEMENT DURABLE

Conférence : ISO 26000, la norme internationale de Responsabilité Sociétale

Que se cache-t-il derrière cette norme ? Quels en sont les enjeux ?

Organisée par le MFQ.

25 mai 2010 17h - CRCI Midi-Pyrénées (Blagnac)

Contact : contact@mfq-mipy.org

Retour d'expérience de l'Opération Collective « Ecole du Conseil en Management du Développement Durable »

24 juin 2010 à 14h – CRCI (Blagnac)

www.midi-pyrenees.cci.fr/pagesEditos.asp?IDPAGE=449&sX_Menu_selectedID=m5_985816F2

ZOOM REGLEMENTAIRE

Santé - sécurité : Le CHSCT, une obligation réglementaire

Selon les articles L. 4611-1 à L.4611-6 ; L.4613-4 du Code du travail l'obligation de constituer un CHSCT concerne tous les établissements et toutes les entreprises de droit privé (y compris le bâtiment et les travaux publics), les établissements industriels, commerciaux et agricoles publics ainsi que les établissements sanitaires et sociaux publics (Art. L. 4111-1 du Code du travail).

La **constitution** d'un CHSCT est obligatoire dans tous les établissements occupant au moins 50 salariés. Les entreprises de moins de 50 salariés ont la possibilité de se grouper sur le plan professionnel ou inter professionnel pour créer un CHSCT.

L'inspecteur du travail peut imposer la création d'un CHSCT quand cette mesure lui paraît nécessaire notamment en raison de la nature des travaux effectués dans l'établissement, de l'agencement ou de l'équipement des locaux.

Le CHSCT a pour **mission** générale de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés de l'établissement et de ceux mis à la disposition de celui-ci par une entreprise extérieure, y compris les travailleurs temporaires, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il doit également veiller à l'observation de prescriptions réglementaires adoptées dans ce but.

Les représentants du personnel au CHSCT doivent bénéficier d'une **formation** théorique et pratique nécessaire à l'exercice de leur mission (Art. L.4614-14 à L.4614-16 ; R.4614-21 à R.4614-36). Elle doit les aider à déceler et mesurer les risques professionnels et à analyser les conditions de travail. Pour que cette formation soit reconnue le centre de formation doit faire valoir une accréditation par la CRAM à jour.

Dans les établissements de 300 salariés et plus, une formation de 5 jours maximum doit leur être dispensée dès leur première affectation. Elle doit être renouvelée pour chaque membre ayant exercé son mandat pendant 4 ans consécutifs ou non. Dans les établissements de moins de 300 salariés, la durée de formation est de 3 jours et le temps consacré est considéré comme temps de travail et rémunéré comme tel.

TEXTES REGLEMENTAIRES

ICPE - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

- Décret n° 2010-419 du 28/04/2010 (JO n° 101 du 30/04/2010) modifiant la nomenclature des installations classées.
- Arrêté du 15/04/2010 (JO n° 101 du 30/04/2010) modifiant les arrêtés de prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous les rubriques n°s 1136, 1138, 1172, 1173, 1311, 1414, 1432, 2351, 2415 et 2564.
- Arrêté du 08/04/2010 (JO n° 92 du 20/04/2010) portant agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration.
- Arrêté du 06/05/2010 (JO n° 108 du 11/05/2010) portant extension d'agrément d'organismes pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration.
- Arrêté du 06/05/2010 (JO n° 115 du 20/05/2010) portant extension d'agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration.
- Arrêté du 16/04/2010 (JO n° 111 du 16/05/2010) tant extension d'agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration.
- Arrêté du 16/04/2010 (JO n° 111 du 15/05/2010) portant extension d'agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration.

- Arrêté du 15/04/2010 (JO n° 109 du 12/05/2010) relatif aux prescriptions générales applicables aux stockages de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2662 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Arrêté du 15/04/2010 (JO n° 109 du 12/05/2010) relatif aux prescriptions générales applicables aux stockages de pneumatiques et de produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Circulaire du 15/04/2010 (BO Ecologie et Développement durable n° 08-2010 du 20/05/2010) ayant pour objet de présenter les nouvelles modalités d'information du public apportées par le décret no 2010-368 du 13 avril 2010 dans les procédures ICPE, et de donner des instructions quant à leur bonne mise en œuvre.
- Circulaire du 15/04/2010 (BO Ecologie et Développement durable n° 08-2010 du 10/05/2010) relative à l'évaluation des incidences Natura 2000.

DECHETS / SITES ET SOLS POLLUES

- Règlement n° 347/2010 du 21/04/2010 (JOUE n° L 104 du 24/04/2010) modifiant le règlement (CE) n° 245/2009 en ce qui concerne les exigences en matière d'écoconception applicables aux lampes fluorescentes sans ballast intégré, aux lampes à décharge à haute intensité, ainsi qu'aux ballasts et aux luminaires qui peuvent faire fonctionner ces lampes.
- Règlement n° 413/2010 du 12/05/2010 (JOUE n° L 119 du 13/05/2010) portant modification des annexes III, IV et V du règlement (CE) n° 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant les transferts de déchets afin de tenir compte des changements introduits par la décision C(2008) 156 du Conseil de l'OCDE.
- Arrêté du 26/04/2010 (JO n° 115 du 20/05/2010) relatif à la prise en compte des esters méthyliques d'huile animale ou usagée en minoration de la taxe générale sur les activités polluantes.
- Arrêté du 23 avril 2010 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2004 (JO du 11 mai 2010) modifié portant agrément d'un organisme ayant pour objet de prendre en charge les emballages usagés dans les conditions prévues par le décret n° 92-377 du 1er avril 1992.
- Arrêté du 23 avril 2010 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2004 (JO du 11 mai 2010) modifié portant agrément d'un organisme ayant pour objet de prendre en charge les emballages usagés dans les conditions prévues par le décret n° 92-377 du 1er avril 1992.

EAU / AIR / ODEUR

- Décret n° 2010-447 du 03/05/2010 (JO n° 104 du 05/05/2010) modifiant le décret n° 2007-1873 du 26 décembre 2007 instituant une aide à l'acquisition des véhicules propres.
- Instruction n° 3 P-1-10 du 20/04/2010 (BO Impôts n° 45 du 27/04/2010) taxe destinée à financer le fonds de garantie des risques liés à l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines ou industrielles.
- Arrêté du 30 avril 2010 (JO du 15 mai 2010) modifiant l'arrêté du 22 mai 2009 portant création par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques d'un traitement automatisé d'informations nominatives et de données techniques associées dénommé « Banque nationale des ventes réalisées par les distributeurs de produits phytosanitaires »
- Circulaire DGS/EA4/MSI n° 2010-80 du 3 mars 2010 (BO Santé n°03-2010 du 15 avril 2010) relative à la définition du rôle des structures de support du système d'information en santé-environnement sur les eaux (SISE-Eaux) et aux modalités transitoires d'assistance aux utilisateurs et de maintenance.

ENERGIE / BRUIT

- Arrêté du 16/04/2010 (JO du 27 avril 2010) définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'inspection périodique des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur réversibles dont la puissance frigorifique est supérieure à 12 kilowatts et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Arrêté du 16/04/2010 (JO du 27 avril 2010) relatif à l'inspection périodique des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur réversibles dont la puissance frigorifique est supérieure à 12 kilowatts.
- Décret n° 2010-405 du 27/04/2010 (JO du 28 avril 2010) relatif à la procédure devant l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA) statuant en matière de sanctions.

- Circulaire du 29 avril 2010 relative aux droits et taxes applicables aux produits énergétiques à compter du 1er mai 2010 (BO Douanes n°6860 du 3 mai 2010)
- Arrêté du 20 avril 2010 portant création de la mention complémentaire « technicien en énergies renouvelables » et fixant ses conditions de délivrance (JO du 7 mai 2010)
- Décret n° 2010-502 du 17 mai 2010 modifiant le décret n° 2008-386 du 23 avril 2008 relatif aux prescriptions techniques générales de conception et de fonctionnement pour le raccordement d'installations de production aux réseaux publics d'électricité (JO du 19 mai 2010)

RISQUES / SECURITE / SANTE

- Circulaire n°DGT/2010/03 du 13/04/2010 relative au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail.
- Décret n° 2010-455 du 04/05/2010 (JO n° 105 du 06/05/2010) relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs.
- Décret n° 2010-456 du 04/05/2010 (JO n° 105 du 06/05/2010) abrogeant l'interdiction de réintroduire et réutiliser des fluides frigorigènes recyclés récupérés dans les équipements frigorifiques et climatiques.
- Arrêté du 04/05/2010 (JO n° 105 du 06/05/2010) portant diverses dispositions relatives aux produits explosifs soumis aux dispositions du décret n° 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs.
- Arrêté du 04/05/2010 (JO n° 105 du 06/05/2010) relatif aux modalités d'homologation, de marquage, d'étiquetage, d'utilisation et de manipulation des produits explosifs.
- Décret n° 2010-457 du 04/05/2010 (JO n° 105 du 06/05/2010) relatif au signalement des incidents ou des accidents liés à l'exposition aux rayonnements ionisants.
- Ordonnance n°2010-418 du 27/04/2010 (JO n° 101 du 30/04/2010) harmonisant les dispositions relatives à la sécurité et à la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.
- Arrêté du 28/04/ 2010 (JO du 30 avril 2010) modifiant et complétant la liste des établissements de fabrication, flocage et calorifugeage à l'amiante susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.
- Arrêté du 28/04/2010 (JO du 30 avril 2010) modifiant et complétant la liste des établissements de fabrication, flocage et calorifugeage à l'amiante susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.
- Arrêté du 28/04/2010 (JO du 30 avril 2010) modifiant la liste des établissements et des métiers de la construction et de la réparation navales susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.
- Arrêté du 4/05/2010 (JO du 6 mai 2010) portant habilitation et agrément de l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) pour la mise en œuvre des procédures d'évaluation de la conformité des produits explosifs et pour procéder aux examens et épreuves prévus à l'article 35 du décret n° 2010-455 du 4 mai 2010.
- Arrêté du 28/04/2010 (JO n° 112 du 16/05/2010) fixant le montant maximal des subventions accordées pour les acquisitions amiables de biens sinistrés et les mesures mentionnés au 2° du I de l'article L. 561-3 du code de l'environnement.
- Circulaire interministérielle DGPR-DGS-DGT-DGCCRF-DGDDI du 30/03/2010 (BO Ecologie et Développement durable n° 07-2010 du 25/04/2010) relative aux contrôles des substances et produits chimiques.
- Note DGT/SAFSL du 9 mars 2010 relative au contrôle de la conformité des équipements de travail et à la surveillance du marché (BO travail n°04-2010 du 30 avril 2010).
- Instruction n° 6 C-3-10 du 20 avril 2010 (BO Impôts n° 46 du 28 avril 2010) relative à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Exonération partielle des locaux d'habitation situés dans le périmètre délimité par un plan de prévention des risques technologiques (article 96 de la loi n° 2009-1673 de finances pour 2010 du 30 décembre 2009).

ECO-CONCEPTION / PRODUITS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

- Communication 2010/C114/05 (JOUE C 114 du 4 mai 2010) de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du règlement (CE) n° 642/2009 de la Commission mettant en œuvre la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences relatives à l'éco-conception des téléviseurs.

ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE

Pas de texte significatif identifié

NATURE ET PAYSAGES

COLLECTIVITES / URBANISME

- Décret du 27/04/2010 (JO du 28 avril 2010) portant classement d'un site.
- Décret n° 2010-401 du 23 avril 2010 (JO du 25 avril 2010) relatif au prélèvement maximal autorisé prévu par l'article L. 425-14 du code de l'environnement.
- Arrêté du 15/04/2010 (JO du 27 avril 2010) portant désignation du site Natura 2000 Hautes Vosges (zone spéciale de conservation)

TRANSPORT

Pas de texte significatif identifié

PROJETS DE TEXTES

- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 2 février 98 et les arrêtés de prescriptions générales des activités utilisatrices de solvant pour tenir compte du nouveau règlement n°1272/2008 sur la classification et l'étiquetage des produits et substances.
- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 29 mai 2006 relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicule.
- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets dangereux.
- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux et aux installations incinérant des déchets d'activités de soins à risques infectieux
- Arrêté modifiant l'arrêté du 15 décembre 2009 fixant certains seuils et critères mentionnés aux articles R. 512-33 et R. 512-54 du code de l'environnement.

Pour consulter les projets de textes et faire part de vos observations au rapporteur :

<http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/Textes-soumis-au-CSPRT.html>

Facilitez-vous la réglementation avec le réseau des CCI (test gratuit) :

www.enviroveille.com/

La Bourse des Déchets, un service gratuit des CCI :

www.bourse-des-dechets.fr/

**Le Club Midi-Pyrénées Eco-entreprises,
un Réseau Régional de Professionnels de l'Environnement :**

www.ecoentreprises-mip.fr/